

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 29 Février 2024

Portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris).

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n° 2009-1642 du 24 décembre 2009 portant création de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris), notamment son article 5 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris) :

1° Au titre des représentants de l'Etat :

- le préfet de la région des Pays de la Loire, préfet de la Loire Atlantique, ou son représentant ;

Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

- le recteur de l'académie de Nantes, ou son représentant ;

Représentants du ministre chargé de l'agriculture :

- le directeur général de l'alimentation, ou son représentant ;

- le directeur général de l'enseignement et de la recherche, ou son représentant ;

2° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :

- Mme Garance ANTOINE-VAUDIN, directrice qualité du groupe Bigard, membre de l'association ligérienne des industries agro-alimentaires ;

- M. Nicolas ETERRADOSSI, vétérinaire, directeur du laboratoire Ploufragan - Plouzané – Niort de l'ANSES ;
- M. Yves de la FOUCHARDIERE directeur général de la Coopérative les Fermiers de Loué (CAFEL) ;
- Michael GAUTHIER, gestionnaire de l'hôpital d'instruction des armées de Percy, membre du bureau de l'association des anciens élèves du campus ingénieur ;
- Mme Laetitia GUEVEL, maître de conférences à Nantes-Université, membre du centre de recherche en cancérologie immunologie Nantes-Angers (CRCINA) ;
- Mme Marielle MEURLET, présidente régionale du syndicat des vétérinaires libéraux de Pays de Loire, présidente de l'association Vétérinaires Pour Tous Pays de Loire ;
- M. Christophe MOURRIERAS, directeur départemental de la protection des populations de Vendée.

Article 2

La directrice générale de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris) est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 29 février 2024

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,



Benoît BONAIME